



**Décision n° P 2018- 03 en date du 15 JAN. 2018**  
**portant délégation de signature du président du directoire aux membres**  
**du directoire, directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du**  
**Grand Paris en matière de marchés**

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment ses articles 18 et 19 ;

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Philippe Yvin);

Vu la décision P 2016-23 du 4 mai 2016 du président du directoire portant organisation de la Société du Grand Paris ;

**décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Actes relatifs à la passation  
des marchés et accords-cadres

Délégation est donnée à :

- M. Bernard CATHELAIN et M. Frédéric BRÉDILLOT, membres du directoire, pour signer, au nom du président du directoire, les marchés et accords-cadres, dans la limite de 2 M€ H.T. pour les prestations intellectuelles, les services et les fournitures et de 20 M€ H.T. pour les travaux, ainsi que tout acte nécessaire à la passation de tout marché et accord-cadre, quel que soit le montant du marché ou de l'accord-cadre auquel l'acte se rapporte ;
- M. Serge DUPONT, directeur industrie et achats, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Martine FALCONE, directrice adjointe, pour signer, au nom du président du directoire, les actes nécessaires à la

passation des marchés et accords-cadres, quel que soit le montant du marché ou de l'accord-cadre auquel ces actes se rapportent, à l'exception de la signature de la décision d'attribution, ainsi que tout marché ou accord-cadre d'un montant inférieur à 2 millions d'euros H.T. ;

- M. Benoit LABAT, directeur de la valorisation du patrimoine, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. Ioannis VALOUGEORGIS, directeur adjoint de la valorisation et du patrimoine, dans la limite de leurs attributions, pour signer, au nom du président du directoire, les bons de commandes hors marchés dont le montant n'excède pas 20 000 euros H.T. ;
- Mme Odile CHAMUSSY, directrice de la communication, dans la limite de ses attributions, pour signer, au nom du président du directoire, les bons de commandes hors marchés dont le montant n'excède pas 20 000 euros H.T. ;
- M. Jean-Paul DAUFES, directeur des affaires générales, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. Lionel CAILLEUX, responsable logistique ou à M. Karim AMAZIT, responsable logistique, dans la limite de leurs attributions, pour signer, au nom du président du directoire, les bons de commandes hors marchés dont le montant n'excède pas 20 000 euros H.T. ;
- Délégation est donnée aux agents de l'établissement désignés dans le tableau 1 de l'article 3, dans la limite de leurs attributions, pour signer, au nom du président du directoire, les lettres de demande de complément d'information ou de précisions et les réponses aux questions, lors de la procédure de passation des marchés et accords-cadres.

## **Article 2**

### Actes relatifs à l'exécution des marchés et des accords-cadres

Délégation est donnée à M. Bernard CATHELAIN et à M. Frédéric BRÉDILLOT, membres du directoire, pour signer, au nom du président du directoire, les actes relatifs à l'exécution des marchés et des accords-cadres.

Délégation est donnée à Monsieur Serge DUPONT, directeur industrie et achats, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Martine FALCONE, directrice adjointe, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, les nantissements de marché ou d'accord-cadre et les cessions de créance, ainsi que les décisions relatives aux mains levées des retenues de garantie.

Délégation est donnée aux agents de l'établissement désignés dans le tableau 2, 3, 4 et 5 quel que soit le montant du marché ou de l'accord-cadre auquel ces actes se rapportent dans la limite de leurs attributions, pour signer, au nom du président du directoire :

- les actes spéciaux de sous-traitance ;
- les certificats administratifs nécessaires au paiement des marchés ou des accords-cadres.

Délégation est donnée aux agents de l'établissement désignés dans les tableaux 3, 4 et 5 de l'article 3, dans la limite de leurs attributions, pour signer, au nom du président du directoire, les ordres de services d'un montant inférieur aux limites fixées par ces tableaux.

Délégation est donnée à Monsieur Serge DUPONT, directeur industrie et achats, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Martine FALCONE, directrice adjointe, pour signer, au nom du président du directoire, quel que soit le montant du marché ou de l'accord-cadre auquel ces actes se rapportent :

- les décisions de reconduction expresse du marché ;
- les avenants sans incidence financière ou ayant une incidence financière inférieure à 20 000 euros H.T. pour les marchés de prestations intellectuelles, de services et de fournitures et à 200 000 euros H.T. pour les marchés de travaux, dès lors que le montant cumulé des avenants par marché ne dépasse pas 10% du montant initial dudit marché ;
- les avenants de transfert.

Délégation est donnée à aux agents de l'établissement désignés dans le tableau 3 de l'article 3 pour signer, au nom du président du directoire, quel que soit le montant du marché ou de l'accord-cadre auquel ces actes se rapportent :

- l'octroi des primes prévues par le cahier des clauses administratives particulières ;
- les décisions d'exonération ou de remise des pénalités de retard ;
- les décisions de réfaction de prix ;
- les actes et décisions préalables aux mesures coercitives prévues par les cahiers des charges, telles que les mises en demeure.

### Article 3

La liste des titulaires des délégations de signature mentionnées ci-dessus est fixée ainsi qu'il suit.

Tableau 1

M. Duc-Minh DANG, responsable achats
M. Benoit DUBOST, responsable achats
M. Dominique LEGRAND, responsable achats
Mme Séverine MARTINAT, responsable achats
Mme Selma MOULOUD, responsable achats
M. Jérémy RENTEUX, responsable achats
M. Yves ROUSSEL, responsable achats
Mme Maude STAADAL, responsable achats

Tableau 2

Mme Catherine BARBÉ, directrice des partenariats stratégiques
M. Pierre-Emmanuel BECHERAND, responsable de la culture et de la création
M. Jean-Vincent BONIFAS, chargé des relations avec le STIF et le GI RATP
M. Jean-Pierre BOUCHUT, directeur juridique et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Thierry AMSELEK directeur juridique adjoint
Mme Odile CHAMUSSY, directrice de la communication
M. Gérard CHÉREL, directeur du programme

M. Marc DEMOUEAU, directeur des processus et des systèmes d'information
M. Jean-Paul DAUFES, directeur des affaires générales et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Lionel CAILLEUX ou M. Karim AMAZIT, responsables logistique
M. Xavier DUCLAIROIR, directeur de projet de la ligne 15 ouest et de la ligne 17, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Florence COQUAND, directrice de projet adjointe ou M. Jérôme CALLAND, directeur de projet adjoint
M. Antoine DUPIN, directeur des relations territoriales et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Nadir BENTOUTA, directeur des relations territoriales, M. Christian GARCIA, directeur des relations territoriales ou Mme Isabelle RIVIÈRE, directrice des relations territoriales
M. Serge DUPONT, directeur industrie et achats et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Martine FALCONE, directrice adjointe
M. Vianney ELZIÈRE, directeur de projet de la ligne 18 et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Laurent DESCOTTES, directeur de projet adjoint
M. Thierry HUYGHUES-BEAUFOND, responsable de l'unité infrastructure et méthodes constructives
M. Marc JEANNENOT, secrétaire général du directoire
M. Benoît LABAT, directeur de la valorisation du patrimoine et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Ioannis VALOUGEORGIS, directeur adjoint
M. Guillaume LAMY, directeur des risques, de l'audit et du contrôle interne
Mme Carole LEROY-LELEU, directrice des ressources humaines
M. François NOURRIT, directeur de projet de la ligne 15 Est et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Julien BECCHERLÉ, directeur de projet adjoint
M. Julien PEYRON, responsable de l'unité espaces publics et intermodalité
M. Gilles PINDAT, directeur de projet de la ligne 16 et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Alain TRUPHÉMUS, directeur de projet adjoint
M. Guillaume PONS, directeur de projet de la ligne 15 Sud et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, MM. Jean-Philippe HUET, Denis RONDEPIERRE, Laurent TOSELLO ou Pascal VANEL, directeurs de projet adjoints
M. Jean-Claude PRAGER, directeur des études économiques
M. Vincent GAILLARD, directeur des finances
M. Joël SOLARD, responsable de l'unité sites de maintenance
M. John TANGUY, responsable de l'innovation
Mme Valérie VERNET, responsable de l'unité gares
M. Christophe VILLARD, directeur des systèmes et de la sécurité
M. Frédéric WILLEMEN, directeur de l'ingénierie environnementale
M. Guillaume ZWANG, responsable des relations avec les opérateurs ferroviaires, chargé des contrats passés avec la RATP pour la ligne 14 sud

Tableau 3

Délégation dans la limite de 5 000 000 euros H.T. pour les ordres de services et sans limite de montant pour les autres matières

M. Gérard CHÉREL, directeur du programme, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Judith BEUVE-TEICHERT, adjointe au directeur du programme
M. Xavier DUCLAIROIR, directeur de projet de la ligne 15 ouest et de la ligne 17
M. Vianney ELZIÈRE, directeur de projet de la ligne 18
M. François NOURRIT, directeur de projet de la ligne 15 Est
M. Gilles PINDAT, directeur de projet de la ligne 16
M. Guillaume PONS, directeur de projet de la ligne 15 Sud
M. Christophe VILLARD, directeur des systèmes et de la sécurité

Tableau 4

Délégation dans la limite de 2 000 000 euros H.T. pour les ordres de services et sans limite de de montant pour les autres matières

Mme Florence COQUAND, directrice de projet adjointe des lignes 15 ouest et 17 ou M Jérôme CALLAND, directeur de projet adjoint de la ligne 17
M. Laurent DESCOTTES, directeur de projet adjoint de la ligne 18
M. Julien BECCHERLÉ, directeur de projet adjoint de la ligne 15 est
M. Alain TRUPHÉMUS, directeur de projet adjoint de la ligne 16
MM. Jean-Philippe HUET, Denis RONDEPIERRE, Laurent TOSELLO ou Pascal VANEL, directeurs de projet adjoints de la ligne 15 sud
M. Thierry HUYGHUES-BEAUFOND, responsable de l'unité infrastructure et méthodes constructives
M. Joël SOLARD, responsable de l'unité sites de maintenance
Mme Valérie VERNET, responsable de l'unité gare

Tableau 5

Délégation dans la limite de 200 000 euros H.T. pour les ordres de services et sans limite de de montant pour les autres matières

Mme Erica BONOMI, M. Cédric BOURDAIS, M. Julien SAUVALLE ou M. Geoffroy VAUTHIER, chefs de projet secteur de la ligne 15 ouest
M. Johan BATLLO, Mme Isabelle de CALAN ou Mme Élodie DESRY, chefs de projet secteur de la ligne 17
M. Laurent WOUTERS, adjoint au directeur de projet de la ligne 18, Mmes Bopha ENG, Bettina HOEPTNER, Béatrice MILAN ou M. Thomas SORINE, chefs de projet secteur de la ligne 18
Mme Virginie ANSELME, M. Dimitri BLONDEL, Mme Marine DONDEL, Mme Lucie-Anne PIHEN ou Mme Morgane WERNERT, chefs de projet secteur de la ligne 15 Est
M. Christopher CROC, M. Vincent GOHIN ou M. Roger NDOUOP MOLU, adjoints au directeur de projet de la ligne 16, M. Jean BERNIER, M. Pierre-Adrien COLLET, Mme Houda DADA, M. Bernard KIRSCH, Mme Aurélia PIE ou Mme Vanessa TAILLAND-NOCA, chefs de projet secteur de la ligne 16
Mme Anne-Claire NERON, adjointe au directeur de projet de la ligne 15 sud,

Mme Adeline BORDE, M. Brice COUTURIER, Mme Caroline JASSERON, Mme Vincente FLUTEAUX, M. Mathieu MALLET, M. Giovanni OCCHIPINTI, M. Jack ROYER, Mme Maryse ROZIER-CHABERT ou M. Gualtiero ZAMUNER, chefs de projet secteur de la ligne 15 Sud

#### **Article 4**

La décision n° P 2017-36 du 11 mai 2017 portant délégation de signature du président du directoire aux membres du directoire, directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du Grand Paris en matière de marchés est abrogée.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint-Denis, le 15 JAN. 2018



Philippe VIN